

AUTORISATION DE COSIGNATURES DE COMPTES BANCAIRES

À : Banque, credit union, caisse populaire ou société de fiducie DE :

NOM :
ADRESSE :
TÉLÉPHONE :

NOM :
ADRESSE :
TÉLÉPHONE :

À L'ATTENTION DU DIRECTEUR

La personne dont le nom figure ci-dessous a besoin d'une assistance pour la gestion de ses fonds personnels. Veuillez accepter la présente comme une autorisation formelle de révocation ou d'institution de cosignatures pour le ou les comptes bancaires dont cette personne est titulaire. Les cosignataires peuvent effectuer des retraits ou émettre des chèques à partir du ou des comptes bancaires mentionnés ci-après. En outre, lorsque cela est nécessaire, le cosignataire peut avoir accès au numéro d'identification personnel et à la carte bancaire de la personne pour effectuer des transactions au guichet automatique. **Veillez noter que les fonds accumulés dans le ou les comptes en question sont la propriété exclusive de leur titulaire.** Voici les détails à ce sujet.

NOM DE LA PERSONNE : _____.

ADRESSE : _____.

N° de compte	Type de compte	Accès du ou des cosignataires à la carte de guichet automatique bancaire (Oui/non)	Nom du ou des cosignataires à révoquer	Nom du ou des cosignataires à instituer

Veillez classer la présente lettre avec les dossiers bancaires de la personne. Si vous avez des questions ou si des problèmes surviennent dans la gestion du ou des comptes susmentionnés, n'hésitez pas à communiquer avec moi au numéro de téléphone ci-dessus. N'hésitez pas non plus à me joindre si vous avez besoin d'une copie de la documentation juridique étayant mon pouvoir d'approuver le ou les cosignataires des comptes bancaires en question.

AUTORISÉ PAR : _____ SIGNATURE : _____
(Signature de l'autorité légale)

DATE : _____ AUTORITÉ LÉGALE : _____
(Titre légal – Subrogé pour les biens, curateur aux biens ou mandataire)

c. c. : Services administratifs, succursale principale de l'institution bancaire, cosignataire ou cosignataires révoqués et institués (comme il est mentionné précédemment), fournisseur de services s'il ne s'agit pas d'un cosignataire